



Votre parcours

1 PRÉPARER MON HOSPITALISATION



Quel que soit le type de séjour que vous effectuez dans notre Établissement, vous avez à fournir plusieurs informations qui permettent de constituer votre dossier.

Elles sont à transmettre avant votre admission ou au plus tard au début du séjour.

Ne pas oublier de :

- ✓ Mettre à jour votre carte vitale.
- ✓ Contacter votre mutuelle afin de connaître vos droits en matière de remboursement de certains suppléments hôteliers et dépassements d'honoraires des praticiens. La mutuelle, selon les cas, vous adressera un accord de prise en charge qui permettra de couvrir partiellement ou en totalité les frais complémentaires.
- ✓ D'apporter radiographies, résultats d'examens, courriers de votre médecin, certificats médicaux.

Pour l'hospitalisation des mineurs :

- ✓ Indiquer les coordonnées des personnes exerçant l'autorité parentale.
- ✓ La carte vitale mise à jour et/ou son attestation doit porter mention du nom de votre enfant en tant que votre ayant droit.
- ✓ Penser à remplir la fiche d'autorisation d'opérer signée par les deux parents.
- ✓ N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé et toutes les informations médicales même anciennes en votre possession concernant votre enfant (ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, carte de groupe sanguin, lettre du médecin traitant, etc.).



Que devez-vous apporter ?

Les effets personnels nécessaires à votre séjour :

- Des sous-vêtements.
- Des vêtements de nuit, des chaussons, une robe de chambre.
- Votre linge et nécessaire de toilette : brosse et gobelet à dents, dentifrice, savon, shampoing, peigne et brosse à cheveux, rasoir, crème à raser, serviettes, gants, peignoir, etc.
- Votre boîtier de rangement pour vos prothèses dentaires, auditives, lentilles de contact, lunettes, etc.
- Des vêtements de jour : vous pouvez apporter des tenues confortables si vous ne souhaitez pas rester en pyjama ou chemise de nuit. La composition de votre valise devra tenir compte de votre durée d'hospitalisation.

Valeurs

Il est conseillé de venir à la clinique sans bijoux (même alliance), ni objets de valeur.

Au cas où vous seriez en possession d'objets de valeur (bijoux, chéquiers, cartes de crédit, clés d'appartement, etc...), nous vous recommandons de les confier à votre entourage. En cas de besoin, vous pourrez néanmoins déposer ces valeurs au coffre de la clinique, pour la durée de votre séjour, contre un inventaire de dépôt au bureau des admissions.

Si vous portez une prothèse dentaire amovible ou auditive, des verres de contact..., signalez-le à l'infirmière dès votre entrée, prenez soin de les ranger soigneusement dans votre table de nuit (ne jamais les déposer dans un mouchoir ou une serviette), pour éviter toute perte accidentelle.

Des boîtes réservées à cet effet pourront vous être remises si vous n'en disposez pas avec vous.

Au besoin confiez-les à un membre de votre famille.

La clinique ne saurait être tenue pour responsable de la disparition des objets qui ne sont pas sous sa garde (article L. 1113-4 du Code de la Santé Publique).